

REVUE BELGE  
DE  
NUMISMATIQUE  
ET DE SIGILLOGRAPHIE

PUBLIÉE  
SOUS LE HAUT PATRONAGE  
DE S. M. LE ROI  
PAR LA  
SOCIÉTÉ ROYALE  
DE NUMISMATIQUE DE BELGIQUE  
ET SUBSIDIÉE PAR LE  
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA CULTURE FRANÇAISE  
ET PAR LE MINISTÈRE DE LA  
CULTURE NÉERLANDAISE

UITGEGEVEN  
ONDER DE HOGE BESCHERMING  
VAN Z. M. DE KONING  
DOOR HET  
KONINKLIJK BELGISCH  
GENOOTSCHAP VOOR NUMISMATIEK  
EN MET DE STEUN VAN HET  
MINISTERIE VAN NATIONALE OPVOEDING  
EN NEDERLANDSE CULTUUR  
EN VAN HET MINISTERIE VAN NATIONALE  
OPVOEDING EN FRANSE CULTUUR

DIRECTEURS :

MARCEL HOC (†), PAUL NASTER,  
ÉMILE BROUETTE, JEAN JADOT,  
TONY HACKENS

CXVIII - 1972

BRUXELLES

BRUSSEL

ALFRED MICHIELS

TROIS CORNELII LENTULI  
DE LA PREMIÈRE MOITIÉ  
DU I<sup>er</sup> SIÈCLE AV. J.-C. ET LEURS DENIERS

PLANCHE I

Six deniers de trois Lentuli méritent, pour plusieurs raisons, une attention particulière. Bien qu'ils soient liés par une iconographie similaire, on n'a pas encore réussi à les situer dans une chronologie acceptable. Nous essayerons de déterminer le fond historique reflété dans une triple apparition du Genius Populi Romani. Pour atteindre cet objectif, nous allons effectuer une confrontation entre les textes classiques et les monnaies.

1. P. LENTULUS MARCELLI FILIUS,

pl. I, 1-2.

pl. 1. droit : buste d'Hercule jeune à dr. en peau de lion, massue ; à gauche : bouclier ovale ; dans le champ : lettre latine ou lettre avec 1, 2 ou 3 points ; sous la tête : ROMA.  
revers : la déesse Rome, debout, frontale, armée d'un casque et d'une lance, elle est couronnée par le Génie du peuple romain, qui tient de la main gauche une corne d'abondance ; dans le champ : même lettre qu'au droit ; en exergue : LEN Λ ' F ; le tout entouré d'une couronne de laurier.

G. G. BELLONI, *Le monete romane dell'età repubblicana. Catalogo delle raccolte numismatiche*, Milan, 1960, n° 1497.

pl. 2. variante de (1).

droit : buste d'Hercule comme (1) ; en exergue : PESC  
revers : même type que (1).

E. A. SYDENHAM, *CRR*, n° 957.

Toute interprétation des deniers de P. Lentulus Mar. f. dépend de leur datation. Entre les années 100 et 87 av. J.-C., dates-limites qui ont été proposées, beaucoup de choses se sont passées à Rome. Avec Sydenham <sup>(1)</sup> nous prenons comme point de départ la parenté stylistique indéniable de ses deniers avec ceux des questeurs Q. Servilius Caepio et L. Calpurnius Piso. On a également trouvé des hybrides, droit Piso-Caepio et revers Lent. Mar. f. <sup>(2)</sup>. Babelon <sup>(3)</sup> et Grueber <sup>(4)</sup> admettent que ce Caepio soit le questeur de 100 av. J.-C. qui, en tant que questeur urbain, s'était élevé contre la loi sur les céréales de Saturninus <sup>(5)</sup>. Ils considèrent cette émission de deniers, promulguée par le Sénat, comme un moyen de couvrir les achats de céréales. Ronald Syme <sup>(6)</sup> a prouvé que la série spéciale d'émissions avec Q.EX S.C. ; PU. ; P., etc., — série que Sydenham situe entre 100 et 94 av. J.-C. —, doit appartenir à la période des guerres contre les Cimbres et les Teutons. Mattingly <sup>(7)</sup> aussi accepte pour Piso-Caepio la date de 100 av. J.-C., mais il situe les autres monnaies de ce groupe vers 100 av. J.-C. Nous pouvons voir la parenté stylistique entre les deniers de Lentulus Mar. f. et ceux de Piso-Caepio dans l'optique suivante : sur les monnaies de Piso-Caepio figure la mention détaillée : AD FRV(menta).EMV(nda). EX S.C. La raison de cette profusion de détails n'a jamais été cherchée. Cependant, elle s'explique par le caractère nouveau de cette émission exceptionnelle : les émissions précédentes servaient des objectifs guerriers. La parenté stylistique place la pièce avec Lent. Mar. f. exactement avant Piso-Caepio.

(1) CICÉRON, *Brutus* XXXVI, 136.

(2) E. A. SYDENHAM, *The coinage of the Roman Republic* (CRR), Londres, 1952, n° 604 ; ID., *Stempelvertauschungen bei römischen Familien-Münzen* dans *Numismatic Chronicle*, 5th s., 20, 1940, p. 164.

(3) M. BAHRFELDT, dans *Zeitschrift für Numismatik*, IV, 1876-77, p. 36.

(4) E. BABELON, *Description historique et chronologique des monnaies de la République romaine vulgairement appelées monnaies consulaires*, Paris, 1885-1886, n° 25 (Cornelia).

(5) H. A. GRUEBER, *Coins of the Roman Republic in the British Museum*, I, Londres, 1910, n° 1704.

(6) *Auctor ad Herennium* 1, 21.

(7) R. SYME, *The stemma of the Sentii Saturnini*, dans *Historia*, XIII, 1964, p. 156.

Le monétaire était le fils de M. Claudius Marcellus<sup>(8)</sup>. Celui-ci avait combattu sous Marius et, en 102, il joua un grand rôle au combat contre les Teutons près d'Aquae Sextae. On ne sait pas par quel Lentulus il a été adopté. Pour la suite de notre exposé, il est nécessaire d'examiner de plus près la place de P. Lentulus Mar. f. dans l'arbre généalogique des Lentuli et des Marcelli.

Cicéron loue M. Claudius Marcellus et son fils Publius Lentulus à cause de leur éloquence. Ces personnages, ayant joué sans doute un rôle politique, ne sont pas mentionnés par d'autres sources. Mais les arbres généalogiques traditionnels et les identifications dénotent des invraisemblances remarquables.

Nous connaissons P. Cornelius Lentulus L.f.L.n., édile curule en 169, préteur entre 167 et 164, consul en 162, *princeps senatus* en 125. En 121, il fut blessé à un âge très avancé au combat contre C. Gracchus. Il doit donc être né vers 200 av. J.-C. On dit de P. Cornelius Sura, questeur en 81, préteur en 75, exclu du sénat en 70, collaborateur principal de Catilina, qu'il était le petit-fils de P. Lentulus L.f.L.n. Pour ceci, l'on se fonde sur Cicéron, *Cat.* III, 10 ; IV, 13, et Dion, XLVI, 20, 5<sup>(9)</sup>. Drumann<sup>(10)</sup> indique comme père possible de Sura et fils de P. Lentulus L.f. L.n., P. Cornelius Lentulus, mentionné parmi les légats du consul L. Caesar en 90 av. J.-C., assassiné en 87 av. J.-C. par les Mariens. Le tout est de savoir quelle place est occupée par ce Lentulus dans l'arbre généalogique. Appien, I, 40, l'appelle ἀδελφός du consul L. Caesar : ... ὑποστρατήγους τοῖς ὑπάτοις τοὺς τότε ἀρίστους, ὑπὸ μὲν Ῥουτιλίῳ Γναῖόν τε Πομπήιον, τὸν πατέρα Πομπηίου τοῦ Μάγνου παρονομασθέντος, καὶ Κόντον Καιπίωνα καὶ Γάιον Περπένηαν καὶ Γάιον Μάριον καὶ Οὐαλέριον Μεσσάλαν, ὑπὸ δὲ Σέξτω Καίσαρι Πούπλιον Λέντλον, ἀδελφὸν αὐτοῦ Καίσαρος, καὶ Τίτον Δίδιον καὶ Λικίνιον Κράσσον καὶ Κορνήλιον Σύλλαν καὶ Μάρκελλον ἐπὶ τοῖσδε.

(8) H. MATTINGLY, *The Coinage in the Age of Marius*, dans *Proceedings of the British Academy*, 43, 1957, p. 197.

(9) CIC., *Cat.* III, 10 : « ... Tum ostendi tabellas Lentulo et quaesivi cognosceretne signum. Adnuvit. « Est vero, inquam, notum quidem signum, imago avi tui, clarissimi viri, qui amavit unice patriam et civis suos. »

(10) W. DRUMANN, *Geschichte Roms in seinem Uebergange von der republikanischen zur monarchischen Verfassung*, 2<sup>e</sup> éd. par P. GROEDE, Berlin, 1929, Lentulus n° 16.

On donnait aux consuls les plus éminents légats de cette époque : sous Rutilius, Gnaeus Pompeius, le père de Pompeius, surnommé Magnus, et Quintus Caepio, Gaius Perpenna, Gaius Marius et Valerius Messala ; sous Sextus Caesar, Publius Lentulus, bras droit de Caesar même, et Titus Didius, Licinius Crassus, Cornelius Sulla, Marcellus auprès d'eux.

Quand Appien parle des massacres de 87, il mentionne bien les frères Gaius et Lucius Iulius (Caesar), mais dans la même énumération, on trouve P. Lentulus, manifestement séparé des Iulii : ... Γάιος μὲν δὴ Ἰούλιος καὶ Λεύκιος Ἰούλιος, δύο ἀλλήλων ἀδελφῶ, καὶ Ἀτίλιος Σερανόσ καὶ Πούπλιος Λέντλος καὶ Γάιος Νεμετώριος καὶ Μάρκος Βαίβιος ἐν ὁδῶ καταληφθέντες ἀνηρέθησαν, Κράσσοσ δὲ μετὰ τοῦ παιδὸσ διωκόμενος...

Comment pouvons-nous expliquer ces deux textes ? Münzer<sup>(11)</sup> observe que ἀδελφόν n'est pas immédiatement compréhensible. Drumann<sup>(12)</sup> indique qu'Appien fait visiblement des erreurs. Il confond L. Caesar avec son prédécesseur Sextus Caesar<sup>(13)</sup>.

Il y a cependant une expression qui n'est pas immédiatement claire dans I, 40 : ἐπὶ τοῖσδε. A qui se rapporte-t-elle ? Nous croyons à L. Caesar et P. Lentulus. Cette expression ne se trouve pas dans l'énumération des légats du consul Rutilius Lupus. Comme dans l'énumération de I, 72 aucune parenté entre Caesar et Lentulus n'est indiquée, comme c'est le cas pour les autres, à savoir, pour Gaius et Lucius Caesar et pour Crassus et son fils, nous pouvons supposer que ἀδελφός en I, 40 ne signifie ni frère ni une autre parenté. Dans ce passage apparaît certainement un parent de Lentulus : Marcellus Aeserninus, son frère. Et pourtant, cette parenté n'est pas notée dans le texte, ce qui est assez curieux, car si ἀδελφός est ici un terme de parenté, ce Marcellus serait également un parent du consul Caesar. Ἀδελφός peut aussi signifier : confrère, collègue<sup>(14)</sup>.

(11) MUENZER dans PAULY-WISSOWA, *Real-Encyclopädie der classischen Altertumswissenschaft* XI, XIX, Stuttgart, 1917, Iulius Caesar n° 202.

(12) DRUMANN-GROEBE, o.c., II, p. 694-696.

(13) E. MARCKS, *Die Ueberlieferung des Bundesgenossenkrieges 91-89 v. Chr.*, Marbourg, 1884, p. 47, propose que P. Lentulus peut se trouver à la place de Q. Catulus, consul en 112, demi-frère de L. Caesar et renommé dans la guerre contre les Cimbres. Marcks pensait aussi intercaler καὶ avant ἀδελφόν. Nous répondons avec Münzer que, dans ce cas, L. Caesar aurait eu un légat de plus que son collègue.

(14) Ainsi Sp. 2 ; Esdr. 3, 2 ; Job 30, 39 ; NT 1 Cor. 1 ; etc.

Dans cette acception nous pouvons comprendre *ἐπὶ τοῖσδε*. Lentulus peut avoir été « bras droit » du consul et sous sa dépendance se trouvaient les autres légats. Ainsi le parallélisme entre les deux armées principales devient complet. Les deux consuls, P. Rutilius Lupus et L. Caesar, étaient élus par le Sénat dans un but bien déterminé. Ils étaient des figurants insignifiants assurant au Sénat l'autorité absolue (15). Du légat Strabon nous savons qu'il avait à servir son commandant en chef et que c'était en fait lui, guerrier habile, qui devait conseiller en matière d'opérations. Cependant, les circonstances de la guerre ont modifié les relations (Strabon isolé, le consul décédé, le Sénat fort loin).

Il eût été imprudent de donner à un consul inexpérimenté deux légions ainsi que le commandement de cinq légats avec chaque fois une légion. Bien que ce ne soit pas mentionné explicitement, nous pouvons supposer que l'autre consul, L. Caesar, aussi insignifiant, reçut à son tour un bras droit, P. Lentulus. Le texte d'Appien s'y rapporte probablement :

- P. Rutilius Lupus + Cn. Pompeius Strabo, père de Magnus  
καὶ ... καὶ ... καὶ ... καὶ ... (ἐπὶ τοῖσδε)
- L. Caesar + P. Lentulus, ἀδελφός de L. Caesar  
καὶ ... καὶ ... καὶ ... καὶ ... ἐπὶ τοῖσδε.

*Ἐπὶ τοῖσδε* est sans doute sous-entendu dans la première énumération, et signifie alors : « auprès d'eux (Lupus, Strabo et Lentulus) ».

Pourquoi ne pourrions-nous pas identifier ce P. Lentulus avec P. Lentulus Mar. f., le directeur de la monnaie de ± 101, fils de M. Claudius Marcellus ? Cette thèse est acceptée par Carcopino (16). Parmi les légats nous trouvons encore Q. Servilius Caepio, monnayeur de 100 av. J.-C., qui fut assassiné par les Mariens en 87 av. J.-C.

D'autres obscurités se révèlent dans les généalogies antérieures. M. Claudius Marcellus, légat de Marius en 102, père de P. Lentulus, est censé être le légat Marcellus de Caesar en 90 av. J.-C. Ce légat avait résisté quelque temps dans la ville assiégée d'Aesernia, d'où son surnom Aeserninus. Or, dans *Brutus* 137, Cicéron parle des

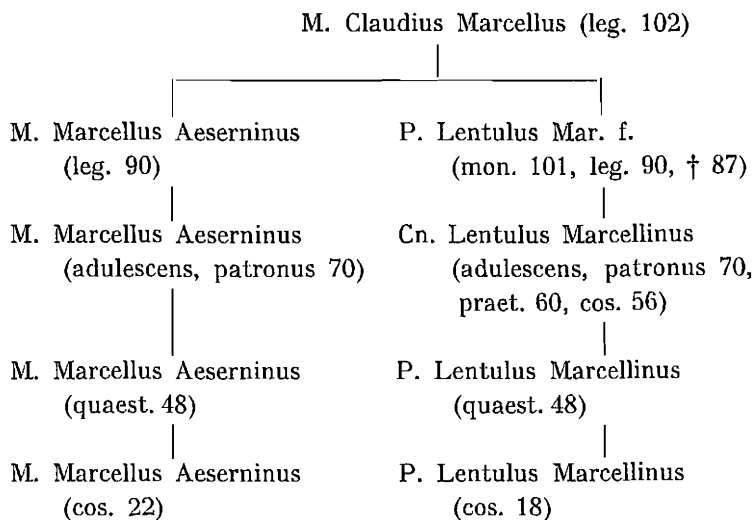
(15) G. BLOCH-J. CARCOPINO, *Histoire romaine*, II, *La République romaine de 133 av. J.-C. à la mort de César*, Paris, 1940, p. 383.

(16) J. CARCOPINO, *Histoire de la République romaine de 133 avant J. C. à la mort de César*, 3<sup>e</sup> éd., Paris, 1952, p. 384, 388, 441.

talents oratoires de P. Lentulus Mar. f. et de son père : « M. Marcellus Aesernini pater... ad dicendum fuit, ut filius eius P. Lentulus ». Si le père de Lentulus était déjà nommé Aeserninus, pourquoi la formule « Aesernini pater » ? Il est évident que seul le frère de P. Lentulus est ainsi appelé. M. Marcellus Aeserninus, le légat de César, est donc le frère de P. Lentulus et non pas son père.

Enfin, Cicéron (17) nomme en 70 av. J.-C. un M. Claudius Aeserninus « adulescens » et « patronus » de la Sicile, tout comme Cn. Lentulus, fils de P. Lentulus. Dans ces deux cas, Cicéron exagère quand il emploie le terme de « adulescens ».

En tenant compte de tout cela, nous pouvons constituer un nouvel arbre généalogique de Marcelli et des Lentuli, où les différents personnages et les mentions dans les textes classiques s'inscrivent beaucoup mieux.



Résumons : P. Lentulus Mar. f. était le fils de M. Claudius Marcellus, qui se distingua près d'Aquae Sextae. En 90 av. J.-C., il était le légat de L. Caesar et il fut assassiné par les Mariens en 87 av. J.-C.

Le revers de la monnaie représente une figure masculine, demi-nue, drapée à la manière héroïque, corne d'abondance sous le bras gauche. Comme on l'accepte généralement, il s'agit ici sans aucun doute du Genius Populi Romani. Une monnaie de Cn.

(17) *Verr.* IV, 136.

Lentulus Marcellinus, fils de Lent. Mar. f., porte l'abréviation G. P. R., c.-à-d. Genius Populi Romani. Que ce Genius apparaît sur d'autres deniers des Cornelii Lentuli n'est attestée par aucune source écrite. Il semble donc que les Lentuli aient eu une prédilection particulière pour cette figure allégorique, ou du moins qu'ils se sentaient particulièrement liés à elle. Cette relation ne se trouve dans aucune autre source. Sur notre monnaie, le Genius couronne une figure cuirassée avec épieu et casque à parties saillantes, probablement des ailes. Avec Babelon et Sydenham nous la considérons comme la déesse Roma. La figure ressemble beaucoup aux statues d'Athéna et de Roma.

Mattingly<sup>(18)</sup> pense que la figure masculine serait Marius, ce qui est tout à fait illogique. Une telle scène de couronnement accuserait une adulation d'un homme vivant, ce qui est inconcevable à cette époque.

Babelon<sup>(19)</sup> avance que la scène du revers est une illustration du fait que le Sénat légalisait l'émission spéciale. Mais nous voyons la même scène sur les monnaies qui ne portent pas la mention P.E.S.C., ce qui rend cette opinion peu vraisemblable.

Sydenham<sup>(20)</sup> parle de scènes pareilles, — abstraction faite de certaines variations —, sur des monnaies du début du premier siècle av. J.-C. : Roma, couronnée par Victoria<sup>(21)</sup>, et Italia, couronnée par la même<sup>(22)</sup>. Il suppose que nos monnaies peuvent avoir été frappées en Sicile et renvoie à un as de Lent. Mar. f., sur lequel se trouve une triscèle. Cependant, cela ne veut pas encore dire que les monnaies y aient été frappées, puisque le monnayeur descendait du fameux Claudius Marcellus, cos. V en 208 av. J.-C., et que les Marcelli avaient le droit de patronner la Sicile<sup>(23)</sup>. Sydenham lui même observe que la triscèle se réfère à la prise de Syracuse en 212 av. J.-C.

Grueber<sup>(24)</sup> suggérerait cette dernière interprétation aussi pour le denier, car il décline toute interprétation des monnaies de cette

(18) H. MATTINGLY, *Roman coins from the earliest times to the fall of the Western Empire*, 4<sup>e</sup> éd., Londres, 1967, p. 75.

(19) E. BABELON, *o.c.*, n° 25 (Cornelia).

(20) E. A. SYDENHAM, *CRR*, n° 604-605.

(21) E. A. SYDENHAM, *CRR*, n° 611, 614.

(22) E. A. SYDENHAM, *CRR*, n° 624.

(23) DRUMANN-GROEBE, *o.c.*, II, p. 399.

(24) H. A. GRUEBER, *o.c.*, I, n° 1704.



époque basée sur des événements contemporains ; et encore, date-t-il notre monnaie de l'époque de la guerre sociale. Ce point de vue est dépassé. En aucune manière, notre denier ne se rapporte aux succès de M. Claudius Marcellus en Sicile. Même pour les contemporains de Lentulus un tel symbolisme eût été difficilement compréhensible. Comparons à cet égard le denier de P. Lentulus,  $\pm$  42, *CRR*, n° 1147, qui se rapporte à ce fameux M. Claudius Marcellus : sur le droit nous voyons un portrait de Marcellus et la triquète ; sur le revers Marcellus qui dépose les « spolia opima » dans un temple et la mention : « MARCELLUS COS. QUINQ. »

Gagé <sup>(25)</sup>, pour son interprétation, s'appuie sur le denier de Cn. Lentulus, fils de Lentulus Mar. f. Sur cette dernière monnaie est représentée la tête de G.P.R. et le revers montre de nombreux symboles de la domination sur l'« orbis terrarum » : globe, gouvernail, sceptre, couronne, bandeau. Ceci amène Gagé à conclure que le Genius est une force qui garantit la domination de Rome sur le monde. Mais il situe la monnaie de Lentulus Mar. f. à l'époque de Sulla, ce que nous rejetons, et il prétend que ce type fut imposé par le dictateur pour symboliser un pouvoir politique solide. Puisque Gagé veut voir le culte du Genius P. R. fortement stimulé par Sulla pour pouvoir passer plus tard, par l'intermédiaire d'Auguste, au culte du « Divus Julius », il est forcé d'altérer la datation et de situer les monnaies de Lentulus Mar. f. à une date postérieure à celles qui avaient été proposées.

Nous ne pouvons pas expliquer cette monnaie sans tenir compte du droit : un buste d'Hercule avec massue. Hercule paraît sur un denier de Ti. Quinctius ( $\pm$  110-105 av. J.C.) <sup>(26)</sup>, sous la même forme que chez Lentulus Mar. f., abstraction faite de la couronne de laurier sur la pièce de Ti. Quinctius, et ceci à l'époque de la guerre contre Jugurtha. Nous avons donc une représentation analogue cinq ans avant Lentulus.

Mattingly <sup>(27)</sup> croit que l'Hercule ne serait qu'un déguisement de Marius qui rentre triomphalement après la victoire sur les Cimbres

(24) H. A. GRUEBER, *o.c.*, I, n° 1704.

(25) J. GAGÉ, *Les Cornelii Lentuli et le Genius Populi Romani. A propos d'un aspect du culte du Divus Julius*, dans *Congrès Int. de Num. de Paris*, 2. *Actes*, Paris, 1957, p. 219-227.

(26) E. A. SYDENHAM, *o.c.*, n° 563 ; voir pl. n° 8.

(27) H. MATTINGLY, *Roman coins*, p. 62.

mais nous formulons la même objection que pour son interprétation du revers. Quel pourrait donc être le sens de cet Hercule? Les Romains l'honorent en tant que dieu qui les préserve de tous les maux. Il y avait une habitude qui consistait à lui offrir une partie du gain d'une entreprise, de transactions commerciales et même du butin de guerre (28). Nous pouvons comprendre le buste d'Hercule comme une sorte de remerciement après la réussite d'une grande entreprise. Le type de Ti. Quinctius pourrait dès lors se rapporter au succès dans la guerre contre Jugurtha.

Si nous considérons les types du droit et du revers, nous croyons que la monnaie reflète une grande victoire de Rome.

Nous avons accepté que la monnaie devait être frappée en 100 av. J.-C. ou peu avant. Nous savons que M. Claudius Marcellus, père de Lent. Mar. f., avait pris une grande part dans la victoire de Marius sur les Teutons à Aquae Sextae en 102 av. J.-C. L'interprétation qui s'impose est la suivante : sur le droit, Lent. Mar. f. exprime la reconnaissance de Rome à Hercule pour la victoire, et, sur le revers, il rend hommage au Genius Populi Romani, peut-être avec l'arrière-pensée : qui a inspiré mon père. L'as avec la trisècle contient également une allusion aux Marcelli (29), ce qui renforce l'interprétation dans un sens familial. Cet as pourrait bien se rapporter à la deuxième révolte sicilienne d'esclaves en 104-101 av. J.-C.

Si les monnaies se rapportent à Aquae Sextae, nous comprenons que Lentulus Mar. f. agissait d'abord en simple monnayeur et ensuite en tant que monnayeur exceptionnel avec la mention P.E.S.C. C'est que la campagne contre les Teutons fut suivie de celle contre les Cimbres. C'est notamment au financement de cette dernière que l'émission exceptionnelle peut avoir servi.

En tenant compte de toutes ces données, nous pouvons préciser que l'année des émissions est 101 av. J.-C.

## 2. CN. LENTULUS MARCELLINUS

Sous le nom de Cn. Lentulus, il y a deux séries de monnaies séparées par une période d'une quinzaine d'années. Le premier

---

(28) G. WISSOWA, *Religion und Kultus der Römer*, 2<sup>e</sup> éd., Munich, 1912, p. 271. — Elizabeth C. EVANS, *The cults of the Sabine territory, Papers and Monographs of the American Academy in Rome*, XI, New York, 1939, p. 70.

(29) La triquète est le symbole de la Sicile. Les Marcelli avaient le droit de patronner la Sicile.

problème est de savoir si les deux séries ont été émises par la même personne. Nous croyons que les raisons qui attribuent les deux séries à Cn. Lentulus Marcellinus abondent. Dans la première série <sup>(30)</sup>, on retrouve la trisquète représentée sur certains as. C'est une évidence que nous avons affaire à un Lentulus Marcellinus. D'ailleurs cet argument est admis par la plupart des auteurs. T. P. Wiseman <sup>(31)</sup> objecte qu'il y a un décalage excessif entre l'office de monétaire de Cn. Lentulus Marcellinus, qu'il place en 88, et sa fonction de préteur en 60. C'est pourquoi il propose Cn. Lentulus Clodianus, consul en 72. Mais cela lui fait négliger la trisquète. Cependant aucun autre Cn. Lentulus n'est connu à cette époque. D'ailleurs, il y a d'autres hiatus dans la carrière de Cn. Marcellinus : vers 76-72 questeur, en 67 legatus pro praetore, puis en 59 préteur, enfin en 56 consul.

Les monnaies de Cn. Lentulus, questeur et curator denariis flandis, vers 76-72 <sup>(32)</sup>, peuvent être attribuées à Cn. Marcellinus. Elles ne peuvent guère appartenir à Cn. Clodianus, puisque celui-ci était consul en 72 av. J.-C. et censeur en 70. L'intervalle de temps entre sa fonction de questeur et celle de consul semble trop courte.

Nous acceptons donc que pour les deux séries il s'agit de Cn. Lentulus Marcellinus, fils de P. Lentulus Mar. f.

La carrière de Cn. Lentulus Marcellinus est connue avec certitude dès 70 av. J.-C. En 70, il intervenait au procès contre Verrès en tant que descendant de M. Claudius Marcellus, cos. V en 208, et patronus Siciliae. En 61, il souscrivait la plainte contre P. Clodius à cause du sacrilège de Clodius pendant la fête de la Bona Dea. En 60, il était préteur. Ensuite et pendant deux ans, il occupait la fonction de gouverneur de la Syrie. Le 1<sup>er</sup> octobre 57, c'était à lui, consul designatus, que l'on s'adressait en premier lieu pour avoir son opinion sur la question de la consécration de la maison de Cicéron par les pontifes. Ses propositions étaient acceptées avec faveur par le Sénat. En 56, il exerçait le consulat ayant comme collègue L. Marcus Philippus. Pendant son consulat il se révéla comme un des porte-parole les plus fervents des Optimates, n'ayant peur de personne, même pas des trium-

(30) Voir pl. 3.

(31) T. P. WISEMAN, *Some republican senators and their tribes*, dans *Classical Quarterly*, 1964, p. 122-123.

(32) Voir pl. 4.

virii. Il eut du succès en défendant la cause du Sénat dans l'affaire de Ptolémée Aulète. Pompée aussi bien que P. Lentulus Spinther, appuyé de Cicéron, se voyaient trompés dans leur espoir de ramener le roi au pouvoir avec l'aide de l'armée. Pendant le mois d'avril, les triumviri se rassemblèrent à Lucques, ce qui provoqua de l'agitation parmi les Optimates. Ceux-ci considéraient Pompée comme le chef de l'alliance et ils s'efforcèrent de diminuer sa puissance, sans succès toutefois. La conséquence fut qu'ils essayèrent de le gagner à leur cause. Marcellinus, porte-parole des Optimates, n'eut pas peur d'attaquer les triumviri en pleine assemblée publique et d'interpeller Pompée et Crassus au Sénat, concernant les conventions de Lucques.

a) *Première série, pl. I, 3.*

pl. 3. droit : buste de Mars jeune casqué à dr.

revers : bige galopant à dr. avec la déesse Victoire tenant une couronne ; en exergue : CN LENTVL

H. MATTINGLY, *CR*, pl. XVI, 2.

Les datations de la première série, jusqu'ici présentées, oscillent entre 88 et 84 av. J.-C. Un point de référence est l'as semi-oncial de Cn. Lentulus. Ainsi nous obtenons un *terminus post quem* : 90 av. J.-C., ou mieux 89. Un *terminus ante quem* est la fin de 87, car à ce moment le père de Lentulus fut assassiné et Cn. Lentulus disparut de la vie publique pendant treize années. Ainsi les monnaies de Cn. Lentulus Marcellinus peuvent avoir été frappées vers 88-87 av. J.-C. Nous obtenons donc une même datation que Mattingly<sup>(33)</sup> et Crawford<sup>(34)</sup>, qui ne font que la suggérer comme admissible.

Le type du denier ne laisse aucune possibilité d'erreur d'interprétation. Le droit montre sans aucun doute le dieu Mars. Ce dieu apparaît toujours sur les monnaies en temps de guerre. Le bige sur le revers avec Victoria tenant une couronne, ne peut renvoyer, conjointement avec le type guerrier du droit, qu'à une victoire guerrière.

(33) H. MATTINGLY, *The coinage of 91-70 B.C.*, dans *Proceedings of the British Academy*, XLVI, 1960, p. 256.

(34) M. H. CRAWFORD, *The coinage of the age of Sylla*, dans *Numismatic Chronicle*, 7th s., 4, 1964, p. 143.

A l'époque de l'émission, une guerre terrible est encore fraîche dans les mémoires : la guerre sociale. Mattingly ne doute pas de la relation de la monnaie avec cette guerre. Dans cette période de politique partisane échauffée, nous devons chercher une occasion plus directe pour le choix d'un type. Au moment des fonctions de Cn. Marcellinus, le Sénat est le maître incontesté à Rome. Si Lentulus et sa famille veulent se mettre en évidence, ils doivent obtenir l'approbation des Optimates. C'est ce que les Lentuli ont essayé : le fait que Cn. Lentulus et son père ont, après la victoire des Populares en 87, disparu de la politique, le prouve assez.

Quand L. César, en octobre, rentra à Rome pour préparer les élections des consuls, il ne prit plus part à la guerre. P. Lentulus, participant plus ou moins directement à la gloire du consul, peut avoir inspiré son fils à commémorer, au moyen de son type monétaire altier, l'illustre fait d'armes près d'Acerrae. Cn. Lentulus Marcellinus, comme son père vers 101 av. J.-C. après la bataille d'Aquae Sextae, en guise de garantie de sa propre compétence en vue de la suite de sa carrière, se vanterait des mérites de son père envers la patrie.

b) *Deuxième série, pl. I, 4-5-6.*

pl. 4. droit : buste diadémé du Génie du peuple romain à dr. avec sceptre ; au-dessus de la tête : G.P.R.

revers : le globe terrestre, un sceptre et une couronne de laurier d'un côté, un gouvernail de l'autre ; à droite : SC ; CN LEN Q. dessous.

G. G. BELLONI, *o.c.*, n° 1493.

pl. 5. variante de (4)

droit : même type que (4)

revers : même type que (4), mais LEN CUR\*F

G. G. BELLONI, *o.c.*, n° 1497.

pl. 6. droit : tête laurée de Jupiter à dr., dans un collier de perles.

revers : aigle, les ailes éployées, posé sur un foudre.

E. A. SYDENHAM, *o.c.*, n° 753.

Bien que dans ce domaine les dates proposées soient proches les unes des autres, la datation précise de la deuxième série est impor-

tante pour l'interprétation du type. Les trouvailles permettent de déterminer approximativement la date. Nous déduisons le *terminus ante quem* du fait qu'une série de trouvailles n'ajoute qu'une seule monnaie aux exemplaires de Cn. Lentulus : Barrafranca<sup>(36)</sup>, Cabeça da Corte<sup>(37)</sup>, Canturato<sup>(38)</sup>, Frascarolo<sup>(39)</sup>, Hunedoara<sup>(40)</sup>, Peyrac-sur-Mer<sup>(41)</sup>, Poio<sup>(42)</sup>, Rio Marina<sup>(43)</sup> et Aluenda<sup>(44)</sup>.

Mattingly<sup>(45)</sup> place les monnaies de C. Postumius en 73 av. J.-C. et Sydenham les place en 74-73. Le type de Postumius nous reporte à la guerre contre Sertorius (Diane-chien). Diane était la déesse de laquelle Sertorius prétendait avoir reçu un chevreuil domestique. Et nous pouvons multiplier les trouvailles à partir de l'Italie à travers la France vers l'Espagne et le Portugal. Nous concluons que le *terminus ante quem* est 74-73 av. J.-C. La première trouvaille avec Cn. Lentulus Q. est celle de Roncofreddo (6000 den. et quin.). D'autres monnaies apparaissant pour la première fois dans ce trésor sont les types avec Liber, Attis et Apollon de M. Volteius M. f. ; L. Rustius ; L. Rutilius Flaccus. En raison de cette trouvaille, nous obtenons comme *terminus post quem* le plus reculé la date de 78 av. J.-C. Mais dans les trouvailles de Lunca Deal<sup>(46)</sup>, San Mango sul Calore<sup>(47)</sup>, Alexandria<sup>(48)</sup>, Capreni<sup>(49)</sup> et de Montalbano Ionico<sup>(50)</sup>, il y avait des exemplaires de L. Lucretius Trio (droit : Sol, revers : croissant de lune et sept étoiles ; droit : Neptune, revers : génie ailé sur dauphin), datés par Grueber en 76, par Sydenham en 74 et par Mattingly en 75. Ces trouvailles précèdent celle de Ron-

(36) *Notizie degli Scavi*, 1959, p. 362.

(37) M. H. CRAWFORD, *Roman Republican coin hoards* (Royal Numismatic Society, Special publication 4), Londres, 1969, p. 103.

(38) *Annali dell'Istituto Italiano di Numismatica* III, 1956, p. 221.

(39) *Bulletino Italiano di numismatica*, 1861-2, p. 57.

(40) *Numizmatikai Közlöny*, 1915, p. 70.

(41) *Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne*, 1921-3, p. 169.

(42) *Nummus*, 1952, p. 6.

(43) M. H. CRAWFORD, *o.c.*, p. 104.

(44) M. H. CRAWFORD, *o.c.*, p. 104.

(45) H. MATTINGLY, *Proc. Br. Ac.*, 1960, p. 263.

(46) *NK*, 1912, p. 141.

(47) *AIIN*, 1960-1, p. 162.

(48) *Studii di Cercetări de Numismatică XLVI (SCN)*, 1958, p. 151.

(49) *SCN*, 1960, p. 477.

(50) *AIIN*, I, 1954, p. 160.

cofreddo. Provisoirement, nous pouvons donc dater les monnaies marquées « Cn. Lent. Q. » entre 76-73 av. J.-C.

A divers égards, les monnaies de Cn. Lentulus de cette série sont assez particulières. Bon nombre de deniers ont été signés par Cn. Lentulus questeur, avec approbation du Sénat<sup>(51)</sup>. Voilà qui donne déjà un caractère particulier à l'émission. Il est rare que les questeurs frappent eux-mêmes des monnaies : vers 105 av. J.-C. T. Mallius et Appius Claudius, vers 100 av. J.-C. Piso-Caepio, vers 85 av. J.-C. L. C. Memies, vers 73 av. J.-C. L. Plaetorius. Si le Sénat n'a pas fait procéder à la frappe par les *triumviri monetales* habituels, nous devons en chercher une raison particulière. Le questeur, sous la responsabilité de qui les *triumviri* se trouvaient sans doute, n'agissait probablement que si l'intérêt de l'émission exigeait une personne d'une autorité et d'une responsabilité supérieures.

D'autres deniers de Cn. Lentulus portent comme titre « curator denariis flandis », ce qui est une deuxième exception car c'est la seule fois que ce titre apparaît explicitement. Et cette fois aussi, il y a référence à une frappe spéciale. Enfin, Cn. Lentulus émettait aussi des monnaies d'or, ce qui est vraiment rare à l'époque de la République.

La particularité de cette série incite à chercher les occasions exceptionnelles dans lesquelles Cn. Lentulus remplissait son devoir.

Selon Mommsen et Blacas<sup>(52)</sup>, les monnaies servaient à financer le grand équipement sur terre et sur mer commandé par le Sénat pour préparer les guerres contre Mithridate et les pirates en 74 av. J.-C. ; il faut penser principalement au crédit des 18.000.000 deniers, voté pour la création d'une flotte destinée au gouverneur d'Asie<sup>(53)</sup>.

Babelon<sup>(54)</sup> rejoint l'interprétation de Mommsen/Blacas et ajoute que le globe, le gouvernail, le sceptre et la couronne sur le revers symbolisent la puissance de Rome. Cette thèse est reprise par Alföldi<sup>(55)</sup>. Babelon attire également l'attention sur la compétence particulière de Lentulus. Grueber<sup>(56)</sup> croit que toutes les

(51) Voir pl. 4.

(52) Th. MOMMSEN, *Geschichte des römischen Münzwesens*, Berlin, 1860 ; traduction DE BLACAS, *Histoire de la monnaie romaine*, Paris, 1865-1875, n° 259.

(53) PLUTARQUE, *Lucull.* XIII.

(54) E. BABELON, *o.c.*, n° 54 (Cornelia).

(55) *Proc. Br. Ac.*, XLII, 1956, p. 87.

(56) H. A. GRUEBER, *o.c.*, II, n° 52.

monnaies ont été frappées en Espagne, et que Lentulus agissait en qualité de questeur de Pompée. Il aurait été affecté à l'armée de Pompée comme trésorier-payeur. Grueber situe la frappe en 76 av. J.-C., soit au début de la campagne de Pompée contre Sertorius. Selon lui, Lentulus aurait voulu glorifier les grands faits d'armes de son illustre parent Sulla.

Mattingly <sup>(57)</sup> donne une autre version. Les trois questeurs qui à cette époque frappaient des monnaies, auraient ouvert ensemble dans un atelier à Préneste ou à Ostie. Ce sont L. Plaetorius, P. Lentulus et Cn. Lentulus. L'occasion serait les jeux en l'honneur de Victoria, jeux fondés par Sulla pour remémorer sa victoire sur les Populares. L'explication de Mattingly se fonde sur l'idée d'une monnaie d'env. 63-62 av. J.-C. de Sufenas (droit : Saturne S.C. ; revers : Roma assise sur des armes, couronnée par Victoria, PRLVPPF). Il lit la légende du revers comme suit : PPRimus Ludos Victoriae Praenestinos Fecit. Selon Mattingly, ceci pourrait être un renvoi à celui qui, en 81 av. J.-C., présidait pour la première fois aux *ludi Victoriae* à Praeneste, jeux établis par Sulla pour commémorer la bataille de la porte Colline. Le type de Saturne lui fait penser que l'émetteur était questeur (inspecteur de l'*aerarium Saturni*) et qu'en cette qualité il frappait les monnaies pour Praeneste à Ostie ou à Praeneste. Par ailleurs, Mattingly attire l'attention sur L. Plaetorius, qui représente au droit Juno Moneta et sur le revers un athlète. Juno Moneta aurait trait à l'établissement d'un nouvel atelier, Préneste ou Ostie. Cn. et P. Lentulus auraient aussi frappé comme questeurs des monnaies pour les *ludi Victoriae* et, à cette occasion, ils auraient glorifié le Genius P. R. qui jouait un rôle important dans la victoire.

Grueber semble vouloir forcer une interprétation à sens familial. Que Lentulus, dès 76 av. J.-C., eût été trésorier-payeur par ordre de Rome et qu'il ait eu le pouvoir de frapper lui-même de la monnaie en Espagne, voilà qui paraît impossible. A la fin de 75, dans une missive au Sénat, Pompée se plaint de son besoin urgent d'argent, en ajoutant que son capital personnel est épuisé et que Rome a délaissé son armée <sup>(58)</sup>. Que Sulla aurait été un parent de Lentulus est peut-être trop recherché. Dans cette phase de la république, on ne doit plus chercher la solidarité à l'intérieur d'une

(57) H. MATTINGLY, *Proc. Br. Ac.*, XLVI, 1960, p. 263-265.

(58) SALLUSTE, *Hist.* II, 98 ; PLUTARQUE, *Pomp.* XX, 1.



*gens* et certainement pas dans une grande comme la *gens Cornelia*. Tout au plus trouve-t-on pareille solidarité dans les petites parties d'une *gens*, pour autant qu'une politique partisane n'ait pas éfrité les rapports mutuels. Aussi est-il fort douteux que Cn. Lentulus fût un partisan de Sulla. Questeur, il ne l'est que beaucoup de temps après la mort de celui-ci et plus de dix ans après ses fonctions de monétaire. Il manifestait souvent, et avec beaucoup de courage pendant la suite de sa carrière, qu'il était hostile à toute dictature, même si elle était réactionnaire. En tenant compte de tout ceci, nous devons décliner tout rapport avec Sulla.

Contre les explications de Mattingly, nous avons plusieurs objections. D'abord, nous avons montré que la datation, en 72 av. J.-C., est trop tardive. Ensuite, nous pouvons lire la légende de Sufenas à la manière de Sydenham : *PRaetor Ludos Victoriae Primus Fecit*. Car *PR* est l'abréviation habituelle de *praetor*. La lecture *Praenestinos* est également incertaine, car on ne sait pas si les jeux se passaient à Préneste. D'après Velleius Paterculus II, 27, 6, il s'agit de *ludi circenses*. Sur la monnaie de Plae-torius l'athlète courant avec palme et bande de boxe ne se réfère pas nécessairement aux *ludi circenses*. Même si les monnaies de Sufenas se rapportent aux *ludi* à Préneste, cela n'implique pas encore qu'elles y aient été frappées. En outre, il ne paraît pas acceptable que, suivant ordre du Sénat, on fasse frapper de la monnaie par un questeur en dehors de Rome, rien que pour célébrer des jeux. L'emploi de questeurs est trop rare pour croire que cela se soit fait pour des raisons si futiles. Enfin, il y a la monnaie de Lentulus lui-même. Le revers symbolise la force sur terre et sur mer. La victoire de Sulla à la porte Colline ne signifiait pas la domination du monde : Sertorius était maître de l'Espagne, les pirates pillaient la mer, la Grèce était saccagée par les Scordisci et les Maedi et Mithridate ne respectait pas les statuts de la paix, une fois que Sulla était rentré à Rome.

A l'époque de l'émission des monnaies de Lentulus, 76-73 av. J.-C., le revers ne peut se rapporter que difficilement à la puissance absolue de Rome sur terre et sur mer, car Rome ne pouvait pas encore s'en vanter. L'explication que nous retenons est la suivante : les monnaies étaient frappées pour couvrir les frais des opérations tendant à rétablir le pouvoir de Rome. Nous voilà donc d'accord avec les interprétations de Mommsen/Blacas et de Babelon. En effet, nous connaissons les efforts énormes faits par

Rome en l'an 74 : Pompée obtient de l'argent pour la guerre contre Sertorius, M. Antonius est mis à la tête d'une flotte avec un *imperium infinitum* pour combattre les pirates et les consuls L. Licinius Lucullus et M. Aurelius Cotta sont expédiés contre Mithridate. La protection du Genius Populi Romani aurait été implorée pour toutes ces entreprises de guerre. On dirait un « vœu » des Lentuli qui honoraient particulièrement le génie. Selon P. Lentulus Mar. f. et Cn. Lentulus, le génie a, par deux reprises, « assisté » Rome dans une guerre importante, Cn. Lentulus implore la protection du Genius à la veille de nouvelles campagnes décisives. Il est possible que dans cette même année 74 av. J.-C., P. Satrienus et L. Lucretius Trio aient été de simples *monetales*. Parmi ces pièces, qui se trouvent dans la trouvaille de Roncofreddo, il y a une parenté stylistique remarquable ainsi qu'une parenté dans la présentation. Lucretius Trio émit un denier avec Neptune et, au revers, un génie ailé chevauchant un dauphin<sup>(59)</sup>. Les deniers de P. Satrienus portent Mars au droit et un loup au revers<sup>(60)</sup>.

A dessein nous n'avons pas parlé de la monnaie d'or, cette pièce étant un des aurei les plus remis en question de la République. Le fait qu'elle ne paraisse ni dans les grandes ni dans les petites trouvailles ne facilite pas une datation, même approximative. On n'en connaît que deux exemplaires, un au Cabinet de Paris et un autre dans la collection Borghèse. Le type, Jupiter, revers aigle sur foudre<sup>(61)</sup>, est classique pour les aurei et ne nous renseigne donc guère. Ni le poids ni le style ne permettent non plus une classification dans une période déterminée. Nous devons donc prévoir la possibilité qu'il puisse s'agir d'un autre Lentulus, peut-être un personnage du temps de César<sup>(62)</sup>. Mais, les auteurs ne nous révèlent aucun autre Cn. Lentulus, même pas de la période de César et c'est pourquoi il est fort possible que ces aurei appartiennent à Marcellinus.

### 3. P. LENTULUS SPINTHER,

pl. I, 7

pl. 7. droit : tête barbue d'Hercule à droite ; à gauche : Q.S.C.

(59) Voir pl. 9. H. MATTINGLY, *Roman coins*, pl. XIV, 8.

(60) Voir pl. 10. H. MATTINGLY, *o.c.*, pl. XIV, 3.

(61) Voir pl. 6. E. A. SYDENHAM, *CRR*, n° 753.

(62) W. VON VOIGT, *Cn. Lentulus und P. Dolabella*, dans *Philologus*, LXIV, 1905, p. 341.

revers : le Génie du peuple romain, assis de front sur une chaise curule, tenant un sceptre et une corne d'abondance, le pied sur un globe terrestre ; il est couronné par la déesse Victoire ; à g. et à dr. : P. LEN P. F.L.N.

E. A. SYDENHAM, *o.c.*, n° 791.

En établissant l'identité du monnayeur qui apparaît sur un denier sous le nom de P. Lent. P.f.L.n., nous rencontrons des contradictions. Cependant, les différents points de vue peuvent être accordés.

A la lecture des sources antiques les données suivantes peuvent être recueillies sur un P. Lentulus :

1. Le monnayeur : P. Lentulus P.f.L.n.
2. Salluste Hist. II, 43 Maur. : P. Lentulus Marcellinus, envoyé comme questeur à Cyrène  $\pm$  75 av. J.-C.
3. Fastes consulaires de l'an 57 av. J.-C. : P. Cornelius P.f. *CIL* (63) III, 5641 a : Cornelei Spin(t)eri.

Le dernier personnage est certainement le P. Lentulus Spinther dont les sources nous révèlent la carrière depuis son édilité curule en 63 av. J.-C. Il s'agit du premier Lentulus qui portait le surnom Spinther.

La grande rareté de cette monnaie ne facilite pas sa datation. Étant donné que, pour ces pièces rares, on doit envisager la possibilité d'une antériorité appréciable aux trouvailles dans lesquelles les monnaies apparaissent pour la première fois, il est impossible de déterminer un *terminus post quem* en se basant uniquement sur des trouvailles. P. Lentulus P.f.L.n. apparaît pour la première fois dans celle de Cosa (2 pièces) et dans celle de Pa-lestrina (1 pièce) qui contiennent à peu près les mêmes pièces. Les deux trésors comportaient des exemplaires de L. Plaetori L.f.Q., de L. Cossuti C. f. Sabula et de C. Postumi. De tous ces deniers, seul celui de C. Postumi n'est pas rare.

Il est aussi difficile de déterminer un *terminus ante quem*. Les monnaies qui figurent pour la première fois dans les trouvailles après les exemplaires de P. Lentulus sont rares elles aussi : Q. Crepereius Rocus et L. Asius Naso. En datant ces pièces on s'est jusqu'ici trop appuyé sur les trouvailles, qui ne situent les pièces que dans une chronologie relative et approximative, et on a trop

négligé le degré de rareté de ces pièces. Devant un exemplaire rare on doit envisager d'autres critères, qui sont d'ailleurs toujours importants : fond et forme. Provisoirement nous ne pouvons nous prononcer sur la datation précise et nous disons que les monnaies apparaissent dans la période de 75-72 av. J.-C.

En se basant sur l'analogie du denier de P. Lentulus P.f.L.n. avec celui de Cn. Lentulus Q., Cavedoni <sup>(64)</sup> les situe à la même époque. Mommsen et Blacas <sup>(65)</sup> sont du même avis et croient possible que Cn. Lentulus et P. Lentulus aient été questeurs en même temps. Babelon va plus loin et voit dans la parenté de style et dans l'analogie un argument valable pour renvoyer les deux à l'année 74 av. J.-C. En outre, il croit à une ressemblance de la tête d'Hercule avec celle qui figure sur des monnaies de la ville espagnole Osca. Il s'appuie pour cela sur Eckhel <sup>(66)</sup>, qui allait jusqu'à lire la légende Q.S.C. comme OSC.

Grueber <sup>(67)</sup> attire l'attention sur l'aspect inhabituel de l'émission. Il donne raison au comte de Salis qui place aussi Cn. et P. Lentulus ensemble, mais Cn. Lentulus en Espagne et P. Lentulus à Rome. Grueber croit que la ressemblance avec l'Hercule d'Osca n'est pas assez frappante pour accepter un rapport entre P. Lentulus et Osca. Comme nous l'avons déjà vu, Mattingly met les deux Lentuli en rapport avec les *ludi Victoriae* à Préneste.

Ce qui saute aux yeux dans toutes ces interprétations, c'est que les deux Lentuli sont mis en rapport intime l'un avec l'autre à cause de leur analogie mutuelle. Nous croyons que la ressemblance est frappante au point d'être réelle. Mais elle ne doit pas déterminer immédiatement à placer les deux monnaies à la même année. Car il y a aussi une différence : les monnaies de P. Lentulus ajoutent au motif du Génie le thème de la victoire. Il doit y avoir également une raison pour placer Hercule au revers. Nous pouvons indiquer ici la forte analogie avec les monnaies de Lentulus Mar. f., interprétées plus haut. Lentulus Mar. f. présente au droit un buste d'Hercule et au revers Rome couronnée par le Genius P. R. tenant une corne d'abondance. La différence chez P. Lentulus Spinther est le fait que maintenant, le genius

(64) C. CAVEDONI, *Ragguaglio storico-archeologico de' precipui ripostigli antichi di medaglie e di famigle rom. d'argento*, Modène, 1854, p. 206.

(65) MOMMSEN et BLACAS, *o.c.*, n° 476.

(66) J. H. ECKHEL, *Doctrina nummorum veterum*, V, Vienne, 1776, p. 182.

(67) H. A. GRUEBER, *o.c.*, I, n° 3329.

avec corne d'abondance est lui-même couronné par une Victoire. En fait, le sens iconographique de ces deux représentations peut être intimement rapproché. Nous avons interprété la monnaie de Lent.f. Mar. comme étant un remerciement à Hercule pour la victoire romaine près d'Aquae Sixtae et comme étant aussi un hommage au Genius P. R., auteur plus direct de cette victoire. Chez P. Lentulus Spinther, c'est le Genius lui-même qui reçoit de Victoria la victoire. Les deux effigies honorent donc un génie triomphant. L'Hercule chez Spinther nécessite une même interprétation que chez Lent. Mar. f. Les trois présentations du Genius P. R. peuvent être placées sur une même ligne. Lent. Mar. f. exprime sa gratitude pour la victoire romaine. Et maintenant, nous pouvons approfondir le rapport intime entre Cn. Lentulus Q. et P. Lentulus Q. Chez Cn. Lentulus qui, en tant que questeur, devait financer les grandes expéditions de 74 av. J.-C., nous considérons le globe, le sceptre et le gouvernail comme des symboles de l'Empire que Rome avait à défendre. Sur le revers de Spinther, questeur lui aussi, le génie couronné par Victoria pose le pied sur un globe et tient dans sa main un sceptre. En renvoyant à l'Empire et ceci en rapport avec la victoire (Victoria et Hercule), nous sommes obligé de comparer la monnaie et les mêmes guerres relevées pour Cn. Lentulus Q. La seule interprétation acceptable est la suivante : Spinther dit sa gratitude pour les succès militaires pour lesquels Cn. Lentulus implorait du Génie sa protection.

Concernant la guerre contre Sertorius, nous ne pouvons pas indiquer de succès éclatants, étant donné que cette guerre n'a connu qu'un progrès insensible, et que le tournant décisif de la rébellion de Perperna contre Sertorius n'avait pas de mérite pour les Romains. La campagne de M. Antonius Creticus contre les pirates (74-71 av. J.-C.) n'eut pas une issue heureuse non plus : M. Antonius Creticus n'obtint rien et finit par être emprisonné.

Reste la guerre contre Mithridate. Déjà pendant l'hiver de 74 av. J.-C., Lucullus remporte, près de Cyzique, une grande victoire sur celui-ci qui enfuit par mer. Au printemps de 73, Lucullus détruit sa flotte et remporte de nouveau un grand succès près de Cabira, ce qui fait fuir le roi du Pont en Arménie où il demande la protection du roi Tigrane. De telles victoires font pousser des cris de joie par les Romains à Rome. C'est pourquoi nous croyons que ce sont justement ces victoires-ci auxquelles Spinther fait allusion dans ses monnaies, et puisque Spinther agissait en monnayeur spécial,

c.-à-d. en tant que questeur, nous acceptons que ses frappes spéciales étaient destinées au financement des entreprises guerrières.

Ainsi apparaît clairement l'habileté de Spinther. Bien que n'étant pas parent immédiat de Cn. Lentulus Marcellinus, il prend ses symboles pour y lier le succès que Cn. Lentulus attendait. En tant que Lentulus, Spinther pouvait, lui aussi, insister sur ses rapports avec le Genius P. R. Ainsi, Spinther usurpe les mérites des succès romains, non seulement ceux de 74, mais aussi ceux auxquels Lent. Mar. f. renvoyait, et il devient porteur du bon génie, garantie pour la réussite de toutes les entreprises futures. Pareille manœuvre fait du denier de Spinther un bel exemple de propagande pour la suite de sa carrière. Ainsi nous pouvons préciser la datation : peut-être les années 73-72 av. J.-C., mais plutôt l'année 73.

P. Lentulus Mar. f. célébrait la victoire de Rome sur les Teutons, près d'Aquae Sextae, et, sous forme voilée, il célébrait aussi son père qui combattait sous Marius. Lui-même est un partisan des Optimates et il est assassiné en 87 av. J.-C. par les amis de Marius. Sa propagande est au service des Optimates étant donné qu'il prône l'exaltation de Rome, à l'opposé des monnayeurs des Populaires qui, lors des victoires de Marius, mettent en vedette les bienfaits des Populaires. En même temps, sa propagande servira également son avenir électoral : P. Lentulus fut légat pendant la guerre des Alliés, suivant ainsi les traces de son père.

Le premier denier de Cn. Lentulus Marcellinus est semblable à celui de son père : exaltation de Rome à l'occasion du succès paternel dans la guerre sociales. Lui aussi suit les traces de son père et, en 67, il est légat sous Pompée. Mais il alla beaucoup plus loin. Son deuxième denier concorde aussi avec la frappe de son père par l'effigie du Genius P. R. Le type révèle une foi enthousiaste dans la gloire de Rome. Ses opinions politiques rejoignaient celles de son ami Cicéron, mais il était plus audacieux et, pendant son consulat se montra le grand partisan des Optimates. La monnaie de P. Lentulus Spinther révèle un tout autre aspect. D'une manière presque cynique il abuse du symbolisme idéaliste de Cn. Lentulus Marcellinus, pour en profiter personnellement. Dans la suite de sa carrière, son caractère profiteur se montre encore tout autant : d'abord ami de César, à qui il doit beaucoup, il en devint l'adversaire parce qu'il attendait plus des partisans de Pompée. Il avait des ambitions personnelles qu'il mettait au-dessus d'une idéologie partisane.

